



Postulat à l'attention du Conseil général de La Neuveville

Séance du 13 juin 2024

Formation des membres du conseil général

Ce postulat demande que les membres du conseil général, anciens ou nouvellement élus, puissent bénéficier d'une formation en début de législature afin de pouvoir exercer leur mandat de la meilleure des manières.

Développement

Au vu des élections qui approchent, je me permets de déposer ce postulat au nom du groupe FORUM. L'objectif est de permettre aux membres du futur conseil général de 2025 de comprendre le fonctionnement de nos institutions et les subtilités des motions, postulats et autres interpellations. Ainsi, chaque élue ou élu sera à même d'exercer son mandat dès le début de façon correcte et efficiente. Le besoin d'une telle formation semble évident pour les nouveaux arrivés, mais même les anciens pourront trouver utile un petit rafraîchissement.

Cette formation pourrait se dérouler lors de la première séance du conseil général en 2025 et ne devrait pas être trop longue ni trop technique. Elle pourrait souligner l'importance du travail en commission, qui est parfois un peu négligé ou méconnu. Le programme de formation et son contenu ne sont - volontairement - pas indiqués dans ce postulat, afin de laisser une marge de manœuvre aux personnes qui se chargeront de sa préparation. Nous restons volontiers à disposition pour partager nos idées.

Nous espérons que vous ferez bon accueil à ce postulat et vous remercions pour votre attention.

Pour le groupe FORUM

Alain Guillaume